



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/MARS/038	<b>OBJET :</b>  DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
<u>Date du conseil municipal</u> 06/03/2017	
<u>Date de la convocation</u> 27/02/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 27/02/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 février 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Alain VELLER, Karine JARRY, Samira BOUJIDI, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Rachida MOUALI, représentée par Jean-Pierre GABARROU

Madame Anne-Marie OLAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170306-2017-MARS-038-  
DE  
Date de télétransmission : 15/03/2017  
Date de réception préfecture : 15/03/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE Unique :**

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 et du rapport ci-annexé pour le budget annexe de l'assainissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2017

**Le Maire,**

~~Michel BILLOUT~~



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170306-2017-MARS-038-  
DE  
Date de télétransmission : 15/03/2017  
Date de réception préfecture : 15/03/2017

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il permet aux membres de l'Assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget primitif, d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'évoquer les projets municipaux.

Cette note de synthèse présente pour l'exercice budgétaire à venir :

- les résultats de l'année 2016,
- le prix de La redevance d'assainissement,
- le personnel,
- la situation financière (dette),
- les travaux effectués en 2016,
- les travaux prévus pour l'année 2017.

### **1) Résultats 2016 :**

Au cours de l'année 2016, le résultat de clôture du fonctionnement est de 185 768,60€ ; celui de l'investissement, y compris les restes à réaliser (RAR) est de 5 824,10€. Soit une clôture de résultat de 185 768,60€.

### **2) Prix de la redevance de l'assainissement :**

- Stabilité du prix de la redevance pour l'année 2017.

### **3) Personnel :**

Un agent à mi temps eau et à mi temps assainissement ainsi que deux agents à 1/3 temps eau et assainissement avec une refacturation des salaires sur chaque budget.

### **4) Dette :**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 1 300 318,83€. Il se décompose de la façon suivante :

- 939 408,31€ d'emprunt Dexia,
- 360 910,52€ d'aide de l'AESN (à taux zéro).

Les emprunts sont tous classés selon la charte Gysler en A1 (taux fixe simple, emprunts non structurés).

L'annuité de la dette en 2017 s'élève à 143 691,86€ avec 99 300,43€ de capital et 44 391,43€ d'intérêts.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170306-2017-MARS-038-  
DE  
Date de télétransmission : 15/03/2017  
Date de réception préfecture : 15/03/2017

## 5) Travaux :

Les travaux qui ont été réalisés en 2016 sont les suivants :

- clôture de la Mare Blanche,
- curage et inspection télévisée des réseaux d'assainissement.

6) Pour 2017, il est prévu la poursuite de l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux :

- lancement du schéma directeur,
- travaux Mail du Buisson,
- création d'un réseau d'assainissement des eaux usées Parc de la mairie,
- clôture de la Mare Blanche,
- analyse amiante,
- aménagement de la fosse de réception des matières de vidanges,
- renouvellement de l'armoire électrique du poste de refoulement « gendarmerie »,
- renouvellement des préleveurs entrée et sortie STEP afin de permettre le début de la campagne de micropolluants début 2018.

Le financement de ces travaux s'opérera de la manière suivante :

- de l'autofinancement,
- des subventions et des emprunts à taux zéro sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN),
- un emprunt bancaire commun avec le budget de l'eau afin de co-financer la réalisation du schéma directeur.